

Sommaire

LA CRISE POLITIQUE	1
▶ Résultats provisoires de la présidentielle et des législatives.....	1
▶ Contentieux électoral	2
▶ La question de la désignation du futur premier ministre - Divers.....	8
▶ Diplomatie, coopération.....	12
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	12
▶ Médias	12
▶ Pauvreté, OMD, santé	12
▶ Gouvernance, justice, insécurité	13
▶ Droits des femmes, esclavage moderne.....	15
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	15
▶ Ressources minières	15
▶ Filière bois de rose.....	16
▶ Environnement	16
▶ Divers.....	16

LA CRISE POLITIQUE

▶ Résultats provisoires de la présidentielle et des législatives

03/01 - Les résultats provisoires du second tour de la présidentielle proclamés par la CENIT¹. Nombre d'inscrits : 7.968.321 ; Nombre de votants : 4.044.391 ; Blancs et nuls : 182 166 ; suffrages exprimés : 3.862.225 ; Taux de participation : 50,67% (contre 61.85% au 1^{er} tour) ; **Hery Rajaonarimampianina : 53,50%** (2.066.103) ; Jean-Louis Robinson : 46,50% (1.796.122). Selon Béatrice Atallah, présidente de la CENIT, les résultats issus de 6 bureaux de vote ont été annulés du fait que le nombre de votants excédait le nombre d'inscrits. L'institution a dressé des PV de carence pour 16 bureaux de vote, principalement dans la partie Sud de l'île, soit parce que les résultats ne sont pas parvenus à la CENIT, soit parce qu'aucune opération de vote n'a eu lieu. La cérémonie a été notamment suivie par une importante assistance des membres du corps diplomatique et des observateurs électoraux nationaux et internationaux. On notait la présence des chefs d'institution, de membres du gouvernement et de la société civile. Jean-Louis Robinson et ses collaborateurs ont boycotté la cérémonie. Le candidat a déclaré qu'il n'avait pas écouté la proclamation des résultats. Les résultats provisoires détaillés par bureau de vote et par région ont été gravés sur CD et distribués à l'assistance. Les données publiées par district confirment la très forte composante géographique du vote en faveur de l'un et l'autre des finalistes, déjà observée au 1^{er} tour².

Dans un communiqué, Jean-Louis Robinson déclare avoir obtenu 52,87% des voix contre 47,13% pour Hery Rajaonarimampianina. Un résultat établi sur la base, affirme-t-il, des données recueillies dans 19.020 bureaux de vote sur 20.001.

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/71/84/448497/92828185.pdf>

² Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/19/65/448497/92828129.pdf>

Le nouveau président de Madagascar est désormais le détenteur du record du nom le plus long des chefs d'Etat, rapporte *The Guardian*. Sa carte d'identité mentionne Hery Martial Rakotoarimanana Rajaonarimampianina, soit 45 caractères et près de 9 syllabes.

11/01 - Résultats provisoires des législatives : le Mapar d'Andry Rajoelina devance la mouvance Ravalomanana mais n'a pas la majorité absolue, selon les résultats provisoires énoncés par la CENIT. Le premier obtiendrait 53 sièges contre 30 pour les proches de l'ancien président. Les « *indépendants* » arriveraient en seconde position, avec une quarantaine de sièges, devançant les élus de la mouvance Ravalomanana. Outre les indépendants, le parti VPM-MMM de Hajo Andrianainarivelo, ancien vice-premier ministre et candidat malheureux à la présidentielle, fait aussi partie des formations qui seront certainement sollicitées. Ayant pu faire élire une vingtaine de députés, il se trouve dans une position clé pour négocier.

Il appartient à la CES de procéder à la proclamation des résultats définitifs au plus tard dans un délai de trente jours, après avoir tranché sur les 68 recours en disqualification de candidats, dont bon nombre sont issus du Mapar. Les procès-verbaux de 40 bureaux de vote ont été déclarés inexploitable. La présidente de la CENIT a indiqué qu'aucune opération de vote n'a eu lieu dans 13 bureaux. Certains n'ont pu ouvrir en raison des attaques des dahalo. 2.054 candidats se sont présentés pour 151 sièges à pourvoir. Les candidats de la mouvance Ravalomanana n'ont pas assisté à la proclamation des résultats, adoptant la même attitude que lors de la proclamation des résultats provisoires de la présidentielle.

► Contentieux électoral

02/01 - La CES croule sous les requêtes. 528 ont été déposées. Le délai de dépôt ayant expiré le 31 décembre, les juges électoraux vont devoir s'afférer pour statuer sur les anomalies dénoncées et pour officialiser les résultats définitifs du second tour de la présidentielle, avant de se prononcer sur le scrutin législatif, à l'origine de la grande majorité des recours déposés. Le nombre de requêtes ayant trait à la présidentielle est estimé à une dizaine. Les mandataires de Jean-Louis Robinson ont clôturé la valse des requérants, avec le dépôt de plus de 100 dossiers. « *Nos requêtes sont aux fins de disqualification, d'annulation, de contestation des résultats et d'inobservation des dispositions légales* », déclare Me Razafimanantsoa, ajoutant que « *le recours en disqualification a été fait contre le vis-à-vis du candidat Robinson* ». Une source juridique souligne que seul l'article 134 du code électoral prévoit les cas pouvant entraîner une disqualification. « *Toute autorité politique, tout fonctionnaire d'autorité, civile ou militaire, candidats à une élection, ayant usé des prérogatives de puissance publique dont ils disposent pour influencer le choix des électeurs, peuvent être disqualifiés* », soutient cette disposition. À part les éventuelles fraudes évoquées depuis le lendemain du scrutin du 20 décembre, les partisans du candidat malheureux comptent notamment sur l'annulation par la CES du décret du 6 août, pour une annulation massive des résultats lui permettant d'inverser les chiffres publiés. Le 27 décembre, dans son interprétation de sa décision d'annulation, la CES a reconnu qu'« *il est de principe de droit que l'annulation d'un acte administratif est rétroactive, que l'acte est censé n'avoir jamais existé et ses effets juridiques réalisés doivent être anéantis* ». Le camp de Hery Rajaonarimampianina a également déposé une requête aux fins d'annulation de voix. Au vu du nombre de requêtes et de la délicatesse de la situation, où l'ordre public semble désormais en jeu, la Cour aura fort à faire pour trancher les litiges issus des scrutins du 20 décembre, conclut *L'Express*. Le chef de l'équipe de médiation de la SADC, Leonardo Simao, voit dans ces recours un signe positif pour le processus électoral, à condition que soit respectées les décisions de la CES, qui ne peuvent faire l'objet de recours. Mais certains hommes politiques émettent des doutes quant à l'impartialité de la Cour...

Dans son discours de fin d'année Andry Rajoelina exhorte au « respect du choix du peuple ». Des propos qui peuvent être interprétés comme une mise en garde contre d'éventuelles initiatives de contestation du verdict des urnes. « *Cela fait presque cinq ans que la majorité a fait preuve de tolérance, le moment est venu de respecter son choix* », a-t-il tonné. Il n'a pas jugé bon d'évoquer l'imbroglio juridique dans lequel le pays se trouve enfermé, en matière notamment de textes électoraux, sources des vifs débats qui hypothèquent actuellement la sortie de crise. L'homme fort de la Transition semble considérer que la mission qu'il s'était assignée a été remplie, notamment pour la préservation de « *l'unité nationale* ». Il se félicite également d'avoir édifié les soubassements de la IV^{ème} République, dont la Constitution n'est pourtant pas reconnue par la communauté internationale. Andry Rajoelina a également occulté la situation économique et sociale catastrophique du pays, pas plus que l'état sanitaire préoccupant de la capitale et l'insécurité généralisée. Il a enfin réaffirmé qu'il était prêt à tenir son engagement de « *faire une passation de manière démocratique* ».

03/01 - Les Grands Corps de l'Etat redoutent une situation postélectorale explosive³. La Confédération des Grands Corps de l'Etat qui regroupe 26 syndicats de fonctionnaires se déclarent préoccupée par les

³ Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/98/60/448497/92828324.pdf>

controverses portant sur les résultats de la présidentielle. « *Notre pays n'est plus en danger. Il est à quelques pas seulement d'une guerre civile* », va jusqu'à affirmer l'un de ses représentants, avant de faire des propositions : « *Il y a quatre mesures urgentes : publication du tableau de répartition des bulletins uniques par bureau de vote selon le numéro de série, confrontation des procès-verbaux des bureaux de vote, vérification contradictoire des bulletins exprimés et des bulletins non utilisés et recomptage des voix réellement obtenues par les deux candidats* ». Le secrétaire général du Syndicat des Magistrats de Madagascar (SMM) redoute que l'annulation in extremis du décret relatif à l'obligation de neutralité des chefs d'institution durant la campagne électorale ne fasse monter la tension. « *Normalement, la CES, après avoir décidé cette annulation qui doit avoir un effet rétroactif, sera amenée à annuler les voix obtenues par le candidat Hery Rajaonarimampianina dans les endroits où le président de la Transition a mené campagne pour lui.* », affirme-t-il, avant de conclure : « *dans le contexte actuel, la victoire de l'un ou de l'autre camp ne favorisera pas la paix à Madagascar alors que l'objectif était de sortir notre pays de la crise par des élections justes, transparentes et acceptées par tous* ». La Confédération appelle la communauté internationale à sanctionner les auteurs de fraudes électorales commises en violation de la feuille de route et responsables de la tension actuelle. D'autres syndicats comme celui des enseignants et des paramédicaux se sont joints à l'appel. « *C'est un comportement citoyen qui nous pousse à intégrer ce mouvement puisque nous voyons ce qui se passe au sein de la population et le risque de troubles que ce problème pourrait engendrer* », explique le président du Sempama, syndicat des enseignants.

Le camp de Jean-Louis Robinson tenté par un appel du pied au 3^{ème} homme de la présidentielle ?, Après avoir tout tenté légalement par le biais du dépôt de requêtes demandant la disqualification de son rival, la mouvance Ravalomanana procéderait à la politique de la main tendue à l'endroit de certains politiciens, si l'on se réfère à une déclaration remarquée de Me Hanitra Razafimanantsoa : « *Il y a eu trop de fraudes massives. Celui qui a affronté notre candidat n'est pas celui qui doit passer au second tour, il n'est arrivé qu'à la troisième position* », affirme-t-elle pour justifier sa demande d'annulation du scrutin. Une déclaration qui ressemble à un clin d'œil adressé à Hajo Andrianainarivelo, arrivé en troisième position au premier tour de la présidentielle. Hanitra Razafimanantsoa réveillerait ainsi les ambitions de celui que la plupart des analystes considèrent comme porteur d'une hypothétique troisième voie. Le candidat malheureux a refusé de se allier à l'un ou l'autre camp, préférant se concentrer sur les législatives.

03/01 - Vers une prolongation de la Transition sous la direction d'Andry Rajoelina ? Pour *Tananews*, dans le contexte actuel, que la CES tranche en faveur de l'un ou l'autre des candidats, une crise postélectorale a de fortes probabilités de voir le jour et Madagascar risque de s'engager vers un nouveau « *ni-ni* » : Ni Jean-Louis Robinson, ni Hery Rajaonarimampianina. Une éventualité qui pourrait déboucher sur une prolongation de la Transition, afin de pallier au vide institutionnel. Le site rappelle que les institutions de la Transition ne devront être dissoutes qu'après la mise en place effective de chaque organe de la IV^{ème} République. Les militaires récemment placés à la tête des régions auraient alors un rôle à jouer dans cette période pour assurer le maintien de la paix civil.

La proclamation des résultats provisoires par la CENIT risque d'être un élément déclencheur d'une période d'instabilité. Les forces de l'ordre annoncent un dispositif de sécurité particulier dans les locaux de la CENIT, à ses abords et au centre-ville de la capitale. « *Toute manifestation non autorisée est interdite* », rappelle le colonel Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription régionale de gendarmerie. La tenue des législatives en parallèle à la présidentielle constitue également un facteur de risque important. Les multiples foyers de contestation des résultats de la députation qui se font jour pourraient envenimer la situation. Les Forces de l'ordre se disent en état d'alerte maximum.

Selon certaines sources, des membres de l'équipe de campagne de Jean-Louis Robinson envisagent d'appeler leurs partisans à manifester pour faire pression sur la CES, qui dispose de 15 jours pour se prononcer sur les recours électoraux qu'ils ont déposés. L'information a été fermement démentie par le directeur de campagne du candidat, Elysée Razaka.

Selon La LOI, les deux recours auprès de la CES qui réclament la disqualification de Hery Rajaonarimampianina ont été montés par trois juristes proches du candidat : Raymond Ranjeva, Mamy Radi-lofe, le frère de l'épouse de J.L. Robinson, et Hasina Andriamadison, un proche de Marc Ravalomanana. Cette démarche legaliste aurait eu le soutien en coulisses des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud et de l'Allemagne via leurs ambassades respectives à Antananarivo. Si toutes les requêtes déposées auprès de la CES étaient prises en compte, les résultats basculeraient en faveur de Jean-Louis Robinson, estiment ses supporters. Les requêtes déposées par l'équipe de juristes qui travaille avec le candidat porteraient sur 300.000 voix alors que 269.981 voix séparent les deux protagonistes. Une coïncidence jugée troublante par certains observateurs.

Philippe Divay, sur son blog hébergé par Médiapart, affirme que le responsable informatique de la CENIT, recruté par Béatrice Attalah, avait été condamné et incarcéré pour fraude dans l'organisation du concours d'entrée à l'Ecole de la magistrature (ENAM). Cet article sulfureux a suscité une vive polémique. Le lien concernant le blog a beaucoup circulé sur les réseaux sociaux. « *Si les informations publiées par Médiapart ne relèvent pas de l'affabulation, on peut dire que la méthode de traitement des résultats des élections est tout simplement sujette à caution* », écrit La Nation.

04/01 - Selon La Nation, Hery Rajaonarimampianina a proposé à son rival de se soumettre aux décisions de la CENIT. Le candidat de l'opposition aurait préféré une démarche visant au recomptage des voix de manière contradictoire au niveau de la CES. Le vainqueur ayant refusé cette offre, Jean-Louis Robinson aurait décidé de boycotter la cérémonie de proclamation des résultats provisoires par la CENIT.

La balle est maintenant dans le camp de la CES, écrit Tribune. « *Va-t-elle sortir un jugement technique, quelles que soient les conséquences politiques, ou bien va-t-elle sortir un jugement politique, quitte à tordre le cou aux aspects techniques du droit à coups d'arguties juridiques ? Il n'y a guère de suspens : il est probable que la CES va aller dans le sens des résultats de la CENIT, après avoir annulé quelques résultats pour faire bonne figure, et qu'elle ne prendra pas de décision qui pourrait générer un renversement de situation en accordant la victoire à Jean-Louis Robinson* ». L'éditorialiste estime que « *la victoire sera accordée sur des critères politiques au camp qui saura le plus intimider quant à sa capacité de nuisance en cas de défaite* ». Or « *la mouvance Rajoelina a déjà démontré qu'elle ne s'embarrassait pas de scrupules pour accéder et se maintenir au pouvoir* », écrit-il. « *Les doux rêveurs qui appellent à prendre la communauté internationale à témoin de fraudes massives risquent d'en être pour leurs frais. Comment imaginer un seul instant que la communauté internationale discrédite une élection qu'elle a largement financée, et pour laquelle les observateurs internationaux ont déjà affirmé quelques heures après le scrutin que c'était une élection transparente, libre et démocratique ?* ».

Saraha Georget Rabeharisoa en appelle à la responsabilité et à l'indépendance de la CES. La présidente du parti Vert, soutien de Jean-Louis Robinson au deuxième tour, écrit dans un communiqué : « *J'espère que ces hauts magistrats auront en tête l'enjeu majeur de leur évaluation et de leur décision de droit. Cet enjeu est en premier lieu bien sûr la restauration de la vérité du scrutin et l'affirmation d'un principe de justice. Mais, en second lieu, cet enjeu revêt aussi une dimension bien plus cruciale : il s'agit de la construction, chez chaque citoyen malgache, de son sentiment démocratique. Il s'agit de la consolidation de sa confiance dans les institutions. Sans cette dimension-là, la Nation malgache connaîtra les plus grandes peines à se construire* ». Elle ajoute que « *malgré l'avis de certains observateurs internationaux, l'organisation, la réalisation et le dépouillement du scrutin ont soulevé de nombreuses interrogations quant à leur performance, quant à leur vérité et à leur transparence, interrogations qui mettent largement en doute la bonne foi et l'honnêteté de certains des acteurs politiques et de certains dirigeants de l'Etat* ».

06/01 - La mouvance Ravalomanana s'apprête à manifester son soutien aux résultats proclamés par le staff de Jean-Louis Robinson. Les forces de l'ordre confirment dans un communiqué que des tentatives de troubles tel « *un lundi noir* » sont en préparation contre le domicile du candidat élu. Les dispositifs de sécurité ont été renforcés, y compris aux alentours des bureaux de la CES.

07/01 - Le « lundi noir » redouté par les forces de l'ordre sur la foi de renseignements n'a pas eu lieu. « *Peut-être que les instigateurs ont abandonné leur plan quand ils ont pris connaissance des mesures adoptées par les forces de l'ordre* » se flatte le colonel Florens Rakotomahanina. « *Aucune manifestation publique n'obtiendra une autorisation, du moins jusqu'à la proclamation des résultats officiels du scrutin par la CES* » a indiqué la préfecture de police. Au sein du camp Robinson, l'option de la rue pour obtenir gain de cause ne fait pas l'unanimité. Des membres de la plateforme de soutien comme Saraha Georget Rabeharisoa ont déjà annoncé qu'ils s'arrêteront aux frontières de la loi. D'autres entités comme le PNJ Mazava maintiennent le suspens. Des membres de la mouvance Ravalomanana semblent pourtant déterminés et auraient l'intention de rééditer le scénario de 2002 si la CES tranchait en défaveur de leur candidat. Un projet qui, pour Tananews, serait voué à l'échec, la population n'étant certainement pas disposée à endurer de nouvelles privations, après ces 5 ans de crise qui ont provoqué la généralisation de la misère. Le camp de Jean-Louis Robinson dément par ailleurs les rumeurs de mise en place d'un gouvernement parallèle, véhiculées par certains organes de presse.

06/01 - Le discours de la mouvance Ravalomanana se fait de plus en plus menaçant. L'ancien chef de l'Etat est intervenu par téléphone pour la première fois depuis la proclamation des résultats provisoires de la présidentielle. Il exhorte ses partisans à défendre jusqu'au bout ce qu'il évoque comme étant le choix du peuple. « *Notre lutte ne s'arrêtera que lorsque je serai de retour au pays. La mouvance Ravalomanana a déjà dit qu'elle n'a pas peur des élections à condition que ce soient des élections organisées comme il faut* », déclare-t-il notamment. Me Hanitra Razafimanantsoa, comme à son habitude, s'est montrée très incisive : «

Nous sommes prêts à rééditer ce qui s'était passé en 2002 pour défendre notre choix », affirme-t-elle. Une déclaration reprise par le nouveau représentant de la mouvance, Roland Ravatomanga. Des propos agressifs qui sonnent aussi comme un ultimatum lancé à la CES. Le premier rassemblement de contestation qui s'est tenu au Magro de Behoririka devrait se prolonger par des meetings quotidiens.

La CENIT confirme l'existence de tentatives de manipulations de résultats pour les législatives. Des candidats ont tenté de falsifier des procès-verbaux mais les procédures de contrôles mises en place ont permis de les déjouer. La Commission relève par ailleurs de nombreuses erreurs matérielles. Le traitement des PV des législatives s'en trouverait complexifié mais les délais pour la publication des résultats provisoires n'en seront pas affectés.

La CES examine 66 recours en disqualification déposés contre des députés virtuellement élus du Mapar d'Andry Rajoelina et du Malagasy Miara Miainga (MMM) de Hajo Andrianainarivelo, le 3^{ème} homme du premier tour de la présidentielle. Les candidats incriminés doivent fournir dans les plus brefs délais un mémoire à la CES. S'ils ne s'exécutent à temps, leur disqualification risque d'être automatique. L'objectif du camp Robinson est de disqualifier purement et simplement Hery Rajaonarimampianina, à défaut de pouvoir inverser les résultats publiés par la CENIT, mais il compte également s'attaquer aux députés Mapar et MMM qui risquent de s'allier pour former une majorité à l'assemblée nationale. Les recours reposent sur le fait que toute autorité politique, tout fonctionnaire d'autorité civile ou militaire, candidats à une élection et usant de prérogatives de puissance publique pour influencer le choix des électeurs peuvent se voir disqualifiés. Les deux finalistes de la présidentielle font eux aussi l'objet du même recours en disqualification. Ces recours font suite à l'annulation au dernier jour de la campagne électorale du décret autorisant les autorités à assister à des manifestations politiques à caractère de propagande.

07/01 - Marc Ravalomanana présente devant la Troïka de la SADC les preuves des fraudes électorales dont son poulain prétend avoir été victime. La rencontre doit avoir lieu à Windhoek (Namibie). Désormais Marc Ravalomanana et Jean-Louis Robinson se partagent les tâches, écrit *Midi*. L'exilé d'Afrique du Sud s'occupe du lobbying international tandis que le candidat présenté par le parti Avana mène sa bataille juridique auprès de la CES. Après le président de la Troïka, ce sont les responsables des instances de l'UA que l'ancien chef de l'État compte rencontrer, écrit *Tananews*. Cette démarche rejoint celle de Brian Currin qui a également adressé son lot de « *preuves* » des fraudes électorales à la communauté internationale.

L'expert juridique de la mouvance Ravalomanana propose de réaliser des audits du processus de traitement des résultats. Le Sud-africain Brian Currin propose aux membres du corps diplomatique « *qu'un cabinet d'audit international soit mandaté pour auditer le système de calcul/d'interprétation des résultats imprimés générés aux bureaux de vote à la CENIT* ». Il propose en outre de faire effectuer rapidement « *un audit professionnel* », qui porterait sur « *la perception de partialité et/ou la fraude et contribuerait ainsi positivement à une acceptation à l'échelle nationale des résultats, indépendamment de l'identité du gagnant* ». Pour *Tananews*, ces tentatives de la dernière chance pour l'opposition sont vouées à l'échec : « *Si la communauté internationale désire introniser Hery Rajaonarimampianina, aucune preuve ne saura compromettre ses projets. Et quand la France voudra que cette communauté internationale intronise Hery Rajaonarimampianina, chaque pays membre suivra en tenant compte de leurs propres intérêts* ».

08/01 - La CES a rendu son arrêt : les deux finalistes de la présidentielle échappent à la disqualification⁴. La décision était prévisible étant donné que Hery Rajaonarimampianina, selon la Cour, « *démissionnaire* », et Jean-Louis Robinson, « *une personne privée* », ne peuvent être qualifiés d'autorité publique, principal critère exigé de l'auteur des faits qui leur sont reprochés : ce ne sont pas eux qui ont usé directement des biens et prérogatives de puissance publique pour mener leur campagne électorale. Bien que les conseils de Jean-Louis Robinson aient soulevé le « *caractère confusionnel* » de la responsabilité du candidat Hery Rajaonarimampianina et du président de la Transition, qui ne font juridiquement qu'une seule et même personne et que ce type de croisement de responsabilité de « *criminalité d'emprunt* » devrait donner lieu à l'application des mêmes peines, la Cour n'a pas retenu cette argumentation. Par rapport aux effets de l'annulation du décret du 6 août 2013, l'arrêt de la CES indique qu'« *en vertu du principe général de droit relatif à la légalité des sanctions, le juge ne saurait prononcer une sanction en dehors de celle prévue par la loi* ». Autrement dit, il n'y a aucune loi qui autorise la Cour à prononcer la sanction de disqualification et la Cour ne peut s'autoriser un tel pouvoir. La CES mentionne l'existence d'une liste des ministres et de chefs d'institution qui ont soutenu le candidat de Marc Ravalomanana et conclut que « *la CES (...) rentrerait alors dans des considérations de juridisme, à effets particulièrement et manifestement excessifs* », autrement dit, annuler le second tour de la présidentielle. Les deux candidats, à des degrés divers, ont, selon la CES, profité des mêmes ouvertures illégales permises par le décret du 6 août.

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/75/61/448497/92877926.pdf>

L'arrêt ne concerne toutefois que la question de la disqualification. Plusieurs requêtes en annulation de voix sont encore entre les mains de la CES. S'il s'avère qu'il est prouvé que des responsables au sein de l'administration, dans l'entourage des candidats, ont usé de privilèges inhérents à leur fonction durant la campagne, la CES pourrait prononcer l'annulation de voix, tel que prévu par le code électoral, indépendamment des éventuelles sanctions pénales prévues pour violation des règles de la campagne électorale.

Le Père Alain Thierry Raharison de Justice et Paix : « La CES devra être impartiale ! ». L'association catholique, qui a participé à l'observation des élections, lance un appel à l'endroit de la Cour électorale : « *Nous faisons depuis peu l'effort d'instaurer un véritable Etat de droit. Dans cette optique, il y a une institution chargée de trancher sur les contentieux électoraux. Il faut respecter sa décision. Néanmoins, que ceux qui souhaitent saisir la CES pour d'éventuelles fraudes électorales fournissent les preuves. C'est en effet un devoir de fournir des preuves tangibles et vraies et non des spéculations qui n'entraîneront que des troubles dans le processus* ». Concernant le délai pour la proclamation des résultats officiels, le prêtre préconise de donner à la CES le temps nécessaire : « *Ce n'est pas le délai qui importe, mais la chose à juger. Autant repousser ce délai, pour obtenir quelque chose de sûr. Ce n'est pas grave si le délai n'est pas respecté, mais autant avoir un temps largement suffisant pour bien réfléchir et étudier toutes les requêtes* ». Il ajoute au sujet des suspicions de fraude : « *Il est vrai que Justice et Paix a participé à la mission d'observation des élections. Toutefois, il faut savoir qu'il est difficile de commettre des fraudes avec les bulletins uniques. Néanmoins, nous avons entendu parler de bulletins pré-cochés, sans les avoir vus. De ce fait, il est difficile pour nous de dire qu'il y a eu fraudes. (...) De ce fait, je préfère m'en abstenir* ».

Le FFKM aurait-il l'intention d'organiser une rencontre entre Hery Rajaonarimampianina et Jean-Louis Robinson ? Son président, Mgr Odon Marie Arsène Razanakolona, dément l'information. Il estime qu'une telle déclaration ne serait pas opportune et il se demande qui en est l'auteur. Le FFKM ne recommande qu'une chose : que le traitement des réclamations se fasse dans la justice et la vérité. Selon une source avisée, le FFKM pourrait attendre la proclamation des résultats définitifs des élections par la CES avant de reprendre son initiative de réconciliation.

Le Pr Raymond Ranjeva : « Pas de paix véritable sans justice et vérité ». « *La solution susceptible de recueillir l'adhésion de tous les Malagasy doit être une mesure simple, respectueuse de la vérité et compréhensible pour tout le monde : le recomptage de tous les bulletins, de manière publique et contradictoire en présence des délégués des deux protagonistes, avant la proclamation de la CES* », estime le professeur Raymond Ranjeva. « *Face à la tentation de certains d'imposer un choix qui, selon eux, préserverait la « stabilité » (?) au détriment de la justice, il faut éviter de sombrer dans la paix des cimetières. Il n'y a pas de véritable paix sans respect de la justice et de la vérité* », déclare-t-il. En termes de coûts, le prix de cette opération « *ne peut être qu'insignifiant en comparaison avec les scandaleuses dépenses de propagande* ».

Le syndicat des enseignants du supérieur (Seces) réclame une confrontation par bureau de vote des PV aux mains de la CENIT, de la CES et des candidats. Ses membres se disent prêts à apporter leur concours. Pour *L'Express*, « *la prise de position du Seces conforte l'image d'un « parti politique syndiqué » affublé au syndicat par l'administration. C'est plus un soutien en faveur d'un candidat qu'une revendication pour établir la vérité. On peut gager que le Seces n'aurait pas agi de la sorte si le candidat d'Avana était dans une position inverse. En fait il s'agit là d'une revanche sur le pouvoir, en particulier sur l'ancien ministre des Finances, vainqueur officieux qui n'a jamais répondu positivement aux doléances des enseignants-chercheurs. (...) A l'allure où vont les choses, si la CES confirme la victoire de Rajaonarimampianina, il faut s'attendre au fameux blocage de l'administration, l'arme fatale détenue par ses syndicats qui a fait vaciller sinon tomber pas mal de régimes* ».

Laurent Ramarison du parti AVI : « Ou une guerre civile ou une solution pacifique. Nous sommes condamnés à opter pour cette seconde voie ». Les contentieux électoraux mettent en danger le processus de sortie de crise et par conséquent l'avenir du pays. Par conséquent, il faut trouver une solution pacifique pour résoudre la situation, d'après le président du conseil d'orientation du parti. « *Les membres de la CES ont la plus grande part de responsabilité vis-à-vis de l'histoire, ils sont les premiers responsables de ce qui pourrait survenir* », prévient-il. « *Il faut choisir entre une spirale de violence infernale, ou de faire taire les ambitions personnelles et politiques. C'est un crime d'aller à l'encontre d'une solution pacifique. (...) Je tiens personnellement à lancer un appel pour une trêve politique car le peuple n'en peut plus* », ajoute-t-il. « *On ne sait plus qui croire dans cette atmosphère délétère où il suffit d'une étincelle pour tout faire exploser* », écrit *L'Express*.

Pour la juriste Sahondra Rabenarivo, membre du SeFaFi, il ne sert à rien de crier aux fraudes devant les médias, car seules les preuves concrètes et matérialisées compteront. Chaque candidat, que ce soit à la présidentielle ou aux législatives, aurait dû s'y préparer mais malheureusement, estime-t-elle, la préparation minutieuse des élections n'est pas encore une pratique courante à Madagascar. Quand rien

n'est préparé et que tout s'improvise, on n'arrive pas à couvrir tous les bureaux de vote et on a des délégués qui ne savent pas trop quoi faire.

09/01 - Jean-Louis Robinson serait prêt à envisager une défaite si celle-ci devait être confirmée par la CES. « *J'accepterai la décision de la CES mais il faudrait aussi qu'il [Hery Rajaonarimampianina] accepte la défaite si la Cour dit qu'en annulant plusieurs voix, je suis le vainqueur* », a-t-il déclaré à l'AFP et RFI, envisageant pour la première fois l'idée d'une défaite. « *Je suis médecin et je suis contre la perte de vies humaines. Quelle que soit la décision de la CES, je ferai tout pour que Madagascar soit calme. C'est au peuple de voir ce qu'il va faire, mais moi je ne les appellerai pas à descendre dans la rue* ». En cas de défaite, « *je dénoncerai à partir de maintenant tout ce qui n'est pas normal dans ce pays, ce serait mon rôle dans l'opposition* », a conclu le candidat. « *On n'a pas l'intention de vous terroriser, ni de vous menacer. Mais on vous prévient seulement : attention, vous risquez de subir la fureur du peuple* », avait menacé le nouveau chef de file de la mouvance Ravalomanana, Roland Ravatomanga, en s'adressant aux juges de la CES. Le candidat a tenu, peu après cette interview, à relativiser les propos qui lui ont été attribués. « *Non, je ne suis nullement défait* », a-t-il martelé.

Organisation de législatives partielles en vue pour les circonscriptions où ont été enregistré un nombre trop important d'anomalies ou de suspicions de fraudes. La CENIT n'a pas révélé la liste des sièges concernés, qui seraient peu nombreux. Il appartient à la CES de statuer définitivement sur le sujet.

La CES a jugé irrecevables les requêtes du représentant du GTT International établi à Genève et de cinq autres personnes qui avaient déposé une requête en annulation du scrutin du 20 décembre sur l'ensemble du territoire, aux motifs qu'il y aurait eu fraude à la loi et que diverses irrégularités auraient été relevées durant la campagne. N'ayant apporté aucune preuve attestant de leur qualité d'électeur ni de leur participation au vote, les requêtes du GTT ont été déclarées irrecevables. En effet, il faut être un électeur régulièrement inscrit et avoir participé au vote pour avoir le droit de saisir la CES. Les requérants font partie de la diaspora malgache en Europe, privée depuis toujours du droit de vote. Une anomalie mainte fois dénoncée.

10/01 - Le SeFaFi, par la voix de son coordinateur national, insiste sur la nécessité de procéder avec méthode, de manière rigoureuse et la plus transparente possible pour écarter toute suspicion sur le verdict. Il estime que la CES ne doit pas se précipiter. Si besoin est, elle peut déroger au délai de 15 jours imparti pour traiter les documents électoraux et proclamer les résultats définitifs, dans l'intérêt de la nation. « *Madagascar est actuellement dans une crise profonde. Une remise en cause des résultats pourrait renforcer le risque d'affrontement* », déclare Ralison Andriamandranto.

Confrontations des résultats : le KMF/CNOE se prononce pour limiter l'opération aux bureaux de vote qui présentent des problèmes ou qui font l'objet d'importantes suspicions. Il précise que ces opérations ne doivent pas être réduites à la comparaison des PV détenus par la CENIT et la CES mais qu'il faut aussi prendre en compte les PV que détiennent les candidats. Il est également permis, si besoin est, de procéder à un nouveau décompte des votes, voire de contrôler les bulletins utilisés. La CENIT doit être en mesure d'apporter son expertise dans ces opérations de confrontations. Elle doit pouvoir notamment déterminer quels sont les bulletins authentiques et quels sont ceux qui ne le seraient pas.

Pour le pasteur Paul Ramino, président des notables Raiamandreny mijoro, l'avenir du pays repose sur les décisions de la CES. « *Les résultats officiels que la CES va proclamer devraient refléter le véritable choix du peuple. Pour que ces résultats soient l'unique vérité des urnes, elle doit faire très attention dans ses prises de décision. (...) Il faudra qu'elle soit impartiale, tout en veillant à l'application des textes en vigueur. Nous lançons un appel à l'endroit de la CES pour qu'elle étudie minutieusement chaque requête, quitte à réexaminer une fois de plus ce qui a été fait, afin d'éviter d'éventuelles erreurs* », s'est-il exprimé. « *L'important, c'est que le gagnant soit un bon gagnant et que le perdant soit un bon perdant* », a-t-il lancé. Les Raiamandreny mijoro soulignent qu'ils continueront leur mission de réconciliation durant la IV^{ème} République. « *Bien que la plateforme ait été créée pendant la Transition, la réconciliation ne s'arrêtera pas car c'est un travail de longue haleine* », a conclu le pasteur.

La CES a révélé l'existence d'une autre demande d'annulation du scrutin du 20 décembre déposée par Jean-Louis Robinson le 31 décembre. Elle porte sur le contenu de la liste électorale, qui aurait été manipulée et modifiée au gré du pouvoir et en faveur de son candidat. Selon l'avocat du candidat, « *la liste des votants a été énormément modifiée entre les deux tours et a abouti au retrait de pas moins de 90.475 électeurs et que d'autre part, une large augmentation a été constatée dans les régions où le candidat du pouvoir de fait est gagnant* ». Afin de l'éclairer dans cette affaire, la Cour a pris un nouvel Arrêt avant Dire Droit ordonnant la production par la CENIT des listes électorales dans les 9 circonscriptions énumérées par le requérant.

13/01 - Le candidat JL Robinson réitère son appel au recomptage des voix. La menace d'une revendication plus intense est proférée en cas de non-satisfaction de son exigence. L'ancien ministre de la Santé a tenu devant ses partisans un discours intransigeant, à la limite de la sommation et empreint de sous-entendus. À la fin de son discours, le candidat, réitérant ses revendications, a affirmé qu'en cas d'insatisfaction, « *nous ouvrirons les grilles* ». Une phrase énigmatique qui laisse entrevoir la possibilité d'actions de rue. Le candidat a indiqué avoir fait une demande de rétractation de la décision de la CES concernant le rejet de ses requêtes en disqualification de son concurrent. Une demande argumentée par ses avocats faite à la CES

15/01 - Le président de la CES a convié la presse à venir constater de visu la méthode adoptée pour l'instruction des requêtes en cours d'instruction. François Rakotozafy a réitéré que conformément aux textes en vigueur, elle ne peut procéder à un nouveau décompte des voix des 20.001 bureaux de vote car cela ne relève pas de sa compétence. La CES se consacre en revanche à la confrontation et au recomptage des voix de la centaine de bureaux de vote incriminés. En présence des avocats des deux parties, la Cour a effectué la vérification des listes électorales de 9 districts qui présentent des anomalies, selon l'équipe de Jean-Louis Robinson. Le recomptage des voix permet aussi de vérifier les numéros de série des bulletins. Le candidat doit se rendre auprès des comités directeurs de la SADC, de la Troïka et de l'UA afin de leur présenter les systèmes de fraude qu'il estime avoir été mis en œuvre. Il en attend un report de la date de publication des résultats définitifs, annoncé pour le 17 janvier.

Le Groupe des experts nationaux (GEN) réclame la transparence dans le traitement des résultats électoraux et des requêtes des candidats du second tour de la présidentielle. « *La CES devrait donner des explications pour toutes les décisions qu'elle prendra. Il appartient ainsi aux membres de la Cour de convaincre l'opinion sur ces décisions* », indique un membre du groupement. Il rappelle que si le statut des opposants était admis par tous, la démocratie serait assurée. La Constitution de la IV^{ème} République octroie en effet à l'opposition un statut qui lui permet de participer pleinement à la vie politique et de servir de contre-pouvoir en toute légalité.

► La question de la désignation du futur premier ministre - Divers

08/01 - Des tractations seraient engagées pour le poste de premier ministre de Hery Rajaonarimampianina. Andry Rajoelina serait parmi les prétendants. Le siège risque toutefois d'être fortement disputé. Roland Ratsiraka le revendique, arguant de son score honorable au premier tour de la présidentielle. Un autre argument jouerait en sa faveur : le fait qu'il ne soit pas Merina. La tradition veut en effet que le président et le premier ministre n'appartiennent pas à la même ethnie. Le nouveau président devra cependant tenir compte de l'article 54 de la Constitution de la IV^{ème} République qui stipule que « *le président de la République nomme le premier ministre présenté par le parti ou le groupe de partis majoritaire à l'assemblée nationale* ». Or le parti de Roland Ratsiraka, le MTS, ne semble pas avoir réalisé un bon score aux législatives alors que la plateforme de soutien à Andry Rajoelina, le Mapar, est en mesure d'arriver en première position. Selon *L'Express*, Andry Rajoelina ferait pression pour être désigné chef du gouvernement, dans la perspective d'un retour à la magistrature suprême à la présidentielle de 2018. La question du choix du premier ministre sera débattue au sein de la plateforme Mapar, qui pourrait proposer d'autres alternatives dans le cas où la désignation d'Andry Rajoelina ne pourrait pas s'imposer. Norbert Lala Ratsirahonana du parti AVI et conseiller très influent d'Andry Rajoelina, serait lui aussi sur les rangs. Il joue depuis 5 ans un rôle primordial au sein du régime. Ses poulains sont placés un peu partout dans les ministères et au sein des différentes institutions de la Transition. Son action auprès de Hery Rajaonarimampianina, lors du second tour notamment, le pousserait de nouveau à monter en première ligne. Didier Ratsiraka a indiqué qu'il relève de la « *logique* », comme l'indique la feuille de route, que l'on respecte l'équilibre et l'équité quant à l'origine ethnique du futur premier ministre par rapport à celle du futur président de la République. L'idée qu'Andry Rajoelina soit nommé premier ministre se fait néanmoins de plus en plus insistante. Christine Razanamasoa, ancienne ministre de la Justice, candidate Mapar, a confirmé que c'est une éventualité tout à fait envisageable.

10/01 - Même si la communauté internationale n'a pas officiellement son mot à dire dans le choix du futur premier ministre, cet aspect diplomatique devra entrer en ligne de compte dans la nomination du futur chef du gouvernement, estime *L'Express*. Être un technicien confirmé sur le plan national et international sera sans doute une qualité que les partenaires du pays apprécieront. Mais les diplomates seront sans doute attentifs à un profil qui incarnerait le passage d'une période de Transition au retour à l'ordre constitutionnel. Enjeu majeur : le retour le plus rapidement possible des aides internationales dont Madagascar a tant besoin. Ces aides seront inévitablement précédées de négociations et de conditionnalités techniques mais aussi politiques, sans négliger le volet respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme, analyse un technicien proche du dossier. Des pays comme la France et les États-Unis sont particulièrement attentifs à ces sujets. Si la victoire de Hery Rajaonarimampianina est confirmée et que les proches d'Andry

Raelina obtiennent la majorité à l'assemblée nationale, des dossiers comme la gestion du retour au pays de Marc Ravalomanana seront sans doute encore au cœur des futures négociations.

11/01 - Andry Rajoelina tente de rallier à sa cause des députés indépendants, selon *La Nation*. Objectif : tenter d'obtenir la majorité à l'assemblée nationale pour pouvoir se faire désigner comme premier ministre. En contrepartie de leur ralliement, il aurait proposé à ces élus de rembourser leur fond de campagne. D'après la loi sur les partis de 2011, un candidat ne peut changer de parti politique une fois élu sous peine de radiation de son parti. Aucune disposition de cette loi n'interdit en revanche l'adhésion d'un indépendant à un parti ou à un groupement politique après son élection. 10 à 15 millions Ar seraient proposés par les prétendants au poste de premier ministre pour s'assurer les voix des députés indépendants, croit savoir *Ma-TV*.

La Gazette ne voit aucune raison d'exclure la candidature d'Andry Rajoelina au poste de premier ministre : « *La loi fondamentale ne spécifie pas l'âge, la situation matrimoniale, l'origine ethnique, le niveau d'études, l'expérience professionnelle ou le parcours politique de celui qui doit siéger à la primature. Par conséquent, il est inutile et prématuré de s'insurger contre l'éventuelle désignation d'Andry Rajoelina au Palais de Mahazoarivo. Sachant que les députés du Mapar et leurs sympathisants sont majoritaires à l'assemblée nationale, il leur appartient de nommer le premier ministre de leur choix. L'opinion publique et l'opposition ne sont pas admises à contester le choix du parti majoritaire et la communauté internationale n'a pas son mot à dire* », écrit le quotidien.

13/01 - Quelle majorité est-elle nécessaire pour le choix du premier ministre ? RFI note que cette question commence à faire débat. Selon l'article 54 de la Constitution « *le président de la République nomme le premier ministre, présenté par le parti ou le groupe de partis majoritaire à l'assemblée* ». Problème, l'article ne précise pas de quel type de majorité il s'agit. *L'Express* explique que « *certaines avancent qu'une majorité simple suffit, donc le plus grand nombre de députés. Certaines avancent que ça devrait être une majorité des deux tiers pour éviter une instabilité institutionnelle, parce qu'il y a la motion de censure à l'encontre du premier ministre qui est prévue par la Constitution* ». En effet, selon l'article 103 de la Constitution, deux tiers des députés peuvent voter la démission du gouvernement. Selon Annie Rakotoniaina, juriste membre du SeFaFi, « *cette notion de majorité est importante, et la Constitution est floue. (...) La désignation du premier ministre risque d'ouvrir une boîte de pandore* ». Le président du Mapar, Jean de Dieu Maharante, continue de revendiquer la nomination du premier ministre, la plateforme de soutien à Andry Rajoelina étant en tête des résultats provisoires.

11/01 - Hery Rajaonarimampianina devra se démarquer de son mentor, Andry Rajoelina, qui l'a soutenu politiquement et financièrement, plaide *La Nation*, qui insiste sur la difficulté de l'opération mais reste optimiste. Le futur président se serait entouré de personnalités issues de divers bords politiques et ethniques, aux compétences techniques reconnues, dont certains se sont montrés critiques vis-à-vis du régime de Transition.

02/01 - Hery Rajaonarimampianina souhaiterait le retour de Marc Ravalomanana au pays, croit savoir Tananews. Ce projet viserait principalement à réduire les facteurs pouvant fragiliser son mandat. Il convient cependant de rendre Marc Ravalomanana politiquement inoffensif pour que ce retour ne produise pas des effets contraires à ceux attendus. Des négociations seraient en cours, avec l'appui officieux de la diplomatie française, pour que l'exilé d'Afrique du Sud accepte de s'abstenir de s'engager en politique. En contrepartie, toutes les charges à son encontre seraient levées. Le site rappelle que l'ambassadeur de France François Goldblatt s'est engagé en son temps à obtenir le retour de Marc Ravalomanana à condition qu'il patiente jusqu'à la fin du scrutin présidentiel. Les acteurs politiques et les forces armées se plieront à la décision qui sera prise « *au nom de la réconciliation nationale* » et sous la caution des pays partenaires étrangers d'influence, aurait avancé une source. Le retour de Marc Ravalomanana paraîtrait comme un point de conciliation entre la position de la France et celle des États-Unis qui revendiquent ce retour depuis plusieurs années. Hery Rajaonarimampianina quant à lui bénéficierait de l'image d'ouverture qu'il revendique depuis le début de sa campagne électorale.

03/01 - Retour d'exil de l'ancien directeur général de l'Ecole nationale d'administration (ENAM). Fainiaina Randriamiarisoa est rentré à Madagascar après une dizaine d'années d'exil en France consécutifs aux événements de 2002. Il a rencontré la presse pour lancer un appel à la retenue pour que Madagascar retrouve le chemin de la stabilité et de l'ordre constitutionnel. « *Madagascar en est encore à la crise politique alors que d'autres pays continuent à se développer* », a-t-il déclaré.

04/01 - Marc Ravalomanana limoge le chef de délégation de sa mouvance. Dans une lettre envoyée de Pretoria, l'ancien président indique avoir limogé Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès de la Transition. Il nomme à sa place Roland Ravatomanga, actuel ministre de l'Agriculture. « *En tant que chef de la délégation*

tion, M. Roland Ravatomanga est le représentant officiel du président Marc Ravalomanana partout où il est nécessaire sauf indication contraire », écrit-il. Selon *La Nation*, Mamy Rakotoarivelo aurait rencontré à plusieurs reprises Hery Rajaonarimampianina. Des contacts considérés comme suspects par la mouvance. Pour certains observateurs, ce limogeage a été décidé en prévision du combat que la mouvance se prépare à mener. Roland Ravatomanga pourrait se montrer plus combatif que son prédécesseur qui est resté en retrait depuis la promulgation des résultats provisoires. Selon *La Gazette*, une concurrence sournoise couvait depuis des mois entre l'ancien président et son représentant. Ainsi, lorsque Mamy Rakotoarivelo a voulu se porter candidat à la présidentielle, Marc Ravalomanana a imposé son épouse, disqualifiée par la suite ; Mamy Rakotoarivelo a été écarté au profit de Jean-Louis Robinson. Le quotidien écrit : « *M. Ravalomanana entend se débarrasser de ses « amis », accusés, à tort ou à raison, de n'avoir pas su défendre ses « ambitions politiques » et ses intérêts économiques. Le « patron » de « Midi Madagasikara » paie aujourd'hui ses errements, ses complicités avec son ancien mentor ».*

05/01 - Le général Désiré Ramakavelo suggère la mise en place d'un régime ouvert et codirigé par les deux camps finalistes de la présidentielle. Selon l'historien et ancien ministre des Forces armées, « *Il est difficile pour l'un et pour l'autre [Hery Rajaonarimampianina et Jean Louis Robinson] de se vanter être capable de gouverner seul la nation, alors qu'il a à peine obtenu les voix du quart des électeurs inscrits* ». Cette formule permettrait, dit-il, d'effectuer un grand pas vers la réconciliation nationale.

13/01 - Didier Ratsiraka avance l'idée d'une direction collégiale afin d'éviter que Madagascar ne connaisse une « *nouvelle crise politique* » ou « *une guerre civile* » dans le sillage du deuxième tour de la présidentielle. Il préconise ainsi la constitution d'une direction collégiale menée par les quatre chefs de file des mouvances politiques avec lui à sa tête, ainsi que les deux candidats finalistes du scrutin présidentiel, Hery Rajaonarimampianina et Jean-Louis Robinson.

05/01 - La Constitution de la IV^{ème} République ne précise pas comment sera constituée la Chambre haute. Les 151 députés qui siégeront à la Chambre basse assumeront les fonctions législatives jusqu'à la mise en place de la Chambre haute. Or jusqu'ici, aucun texte ne précise le mode de nomination des sénateurs. Les textes en vigueur sous la III^{ème} République stipulaient que les 2/3 des sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par des grands électeurs (maires, conseillers provinciaux, députés), tandis qu'un tiers des membres est désigné par le président de la République.

08/01 - Le pouvoir exécutif actuel, dirigé par Andry Rajoelina pourrait rester en place en attendant l'issue du bras de fer entre les deux finalistes de la présidentielle, envisage Tananews. Le régime de Transition deviendrait un régime hybride à moitié transitoire et à moitié légal. Cette hypothèse pourrait se concrétiser si les députés du Mapar, plate-forme de soutien à Andry Rajoelina, obtenaient la majorité à la future assemblée nationale après le rejet par la CES des requêtes déposées contre eux. À la différence des quatre dernières années, Andry Rajoelina disposerait d'une arme politique internationalement légitime, la chambre basse, démocratiquement élue. Le régime de Transition se prolongerait ainsi, sous la forme d'une combinaison entre un exécutif transitoire et une assemblée légitime.

Midi met en avant la menace d'un coup d'Etat militaire. L'idée de la mise en place d'une nouvelle Transition ou d'une Transition bis (c'est selon) commence à refaire surface, affirme le quotidien, qui y voit la solution aux contestations électorales, mais cette perspective pourrait être contrariée par un nouveau coup d'Etat militaire qui serait en gestation. Deux officiers généraux et quatre colonels figureraient parmi les instigateurs de ce projet qui se concrétiserait après la proclamation par la CES des résultats définitifs de l'élection présidentielle. Le général Camille Albert Vital serait notamment cité comme le futur président de cette nouvelle institution transitoire. Le ministre des Forces armées a annoncé qu'une enquête a été ouverte concernant des sous-officiers qui ont publié un communiqué indiquant qu'ils ne serviront plus de « *force dissuasive* ».

09/01 - Une enquête a été ouverte suite à la déclaration de 32 présumés officiers et sous-officiers qui demandent un décompte de voix et la confrontation des procès-verbaux du scrutin présidentiel. Le premier résultat des investigations a montré qu'aucun des individus signataires du communiqué n'appartiendrait à un corps militaire. « *Ce genre de déclaration ne peut pas être minimisé, notamment dans le contexte politique actuel. Il peut créer des troubles et demeure un danger pour l'ordre et la sécurité du pays* », a souligné une source citée par *Ma-TV*. Les présumés officiers qui auraient signé la déclaration sont passibles d'arrestation pour usurpation de pouvoir et de fonctions. Les forces de l'ordre n'ont, pour le moment, déposé aucune plainte. L'enquête progresse. Des membres de la presse, des éléments des forces armées ainsi que de simples citoyens pourraient être auditionnés.

Promotions massives au grade de général pour le dernier conseil des ministres d'Andry Rajoelina. Des observateurs rappellent que Madagascar se distingue déjà par un encadrement préthéorique de ses

forces armées. Le conseil a également procédé à des nominations aux hauts emplois de l'Etat, et ce dans les mêmes départements, dont le ministère des Forces armées et le secrétariat d'Etat chargé de la gendarmerie nationale. « Une pluie d'étoiles » qui ne manquera pas, pour *La Nation*, de créer la polémique, au moment où le régime de Transition vit ses derniers jours. « Elle renforce l'image de la transition qui n'a jamais cessé de séduire les militaires par peur de devenir victime de la baïonnette », écrit le quotidien, qui estime que ces promotions de généraux sont un signal fort pour les autres corps de l'administration publique, ignorés par le régime. « Le président de la Transition a tenu à clôturer son « mandat » là où son régime a commencé », écrit *La Gazette*. *Tananews* évoque une « braderie de grades ». Ces promotions ne relèvent d'aucune logique, écrit le site. « Madagascar n'est pas un pays en guerre, pour qu'une telle série de promotions soit faite », déplore le général Désiré Ramakavelo, qui s'indigne : « C'est ridicule. Une division compte 10.000 éléments et maintenant nous avons 10 généraux de division en plus. Madagascar ne compte pourtant officiellement que 21.600 éléments des forces armées, dont 13.500 pour l'armée et 8.100 pour les autres forces comme la police et la gendarmerie ». Le vice-premier ministre chargé de l'Économie, Pierrot Botozaza, craint que ces promotions teintées de népotisme engendrent des frustrations et soit source de divisions. Le ministre de l'Enseignement technique observe quant à lui que la plupart des officiers promus sont originaires des Hautes Terres. D'autres font observer que le pouvoir n'est même pas en mesure d'assurer la sécurité intérieure et la surveillance de ses côtes, par manque d'équipements.

10/01 - Les vacances sponsorisées en France de Hery Rajaonarimampianina. Avant d'être crédité de 53,5% au scrutin présidentiel, il s'est rendu en vacances à Paris fin décembre, tous frais payés par des sponsors français, révèle la *LOI*. Depuis qu'il a rendu public, le 18 décembre, son soutien à Hery Rajaonarimampianina, Georges Kamamy, prince du Menabe et mari de Sylvie Zafy (fille de l'ex-président Albert Zafy), ne le quitte plus. Il avait convaincu Hery Rajaonarimampianina de prendre des vacances en France et avait demandé à son ami français, Michel Scarbonchi, ancien député européen apparenté socialiste, d'organiser le séjour parisien de Hery, du 24 au 28 décembre, accompagné de son épouse, de leurs deux filles et d'un fils, étudiant à Poitiers. Tous leurs frais de séjour (hôtel, repas, sortie en bateau-mouche, voiture blindée, gardes du corps et avion privé entre Paris et Marseille pour rejoindre le vol retour d'Air Madagascar) ont été pris en charge par les firmes démarchées par Michel Scarbonchi. A Paris, le candidat n'a rencontré aucune personnalité politique française, la cellule diplomatique de l'Élysée ayant donné des consignes à ce sujet. Un conseiller a tenté, en vain, de contacter l'ex-ambassadeur de France, Jean-Marc Châtaigner. Un contact téléphonique rapide a eu lieu avec le dirigeant socialiste Jean-Christophe Cambadélis (député PS). Hery Rajaonarimampianina a reçu la visite des dirigeants de sociétés ayant sponsorisé ses vacances, dont un responsable Afrique de la firme de BTP Eiffage et des représentants de PME, notamment dans le domaine agricole.

Michel Scarbonchi, devenu consultant, devrait se rendre prochainement à Antananarivo. Il compte proposer au nouveau président Hery Rajaonarimampianina, de l'aider à renouer les relations de Madagascar avec l'UE. Un travail qu'il a déjà réalisé pour des pays africains. Ce serait sa première incursion à Madagascar, même s'il a pris part dans le passé à la réalisation d'un accord de coopération entre la région Ile-de-France et celle d'Antananarivo, lorsque Marc Ravalomanana était maire de la capitale. Michel Scarbonchi aurait quelques dossiers d'investisseurs français à promouvoir dans la Grande Ile. Né au Maroc, d'origine corse, il est ami d'Emile Zuccarelli, maire de Bastia, et sa famille est originaire du même village corse que l'ex-patron de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) Bernard Squarcini.

Echec du lobbying de Jean-Louis Robinson en France. Après le premier tour de la présidentielle, le candidat a chargé Bruno Ralay-Ranaivo, un Malgache basé à Paris, de son lobbying auprès des autorités françaises, révèle la *LOI*. Membre du GTT International, il a notamment organisé plusieurs conférences ayant pour thème l'avenir de la Grande Ile et la réconciliation. Mais ses demandes d'audience adressées fin décembre auprès de la conseillère Afrique de François Hollande et de Jean-Christophe Belliard, le M. Afrique du Quai d'Orsay, sont restées lettres mortes.

15/01 - Interrogations sur le devenir de la CENIT. Qui va organiser les élections communales de cette année ? La question reste sans réponse précise. Les membres de la CENIT sont convaincus qu'ils devront rester en fonction jusqu'à la fin de toutes les élections entrant dans le cadre de la mise en place de la IVème République. Ce serait donc à l'actuelle CENIT d'organiser les prochaines consultations pour la désignation des maires et des conseillers municipaux des quelques 1.500 communes. Par la suite ce sont, les grands électeurs, dont les maires, qui devront élire une partie des sénateurs. Pour le constitutionnaliste Jean-Éric Rakotoarisoa, la mission de la CENIT ne devrait prendre fin que lorsque toutes les institutions de la République seront en place, y compris la Chambre Haute. Cette analyse ne fait pas l'unanimité parmi ceux qui jugent sévèrement le rôle joué par la CENIT dans les scrutins qui viennent de se dérouler.

L'Association des Jeunes Karana de Madagascar publie une déclaration dans laquelle elle dénonce le rôle joué par les grands chefs d'entreprise Karana dans le financement de la campagne de Hery Rajaonarimampianina. Estimant avoir été persécutés par le régime Ravalomanana, ceux-ci auraient déci-

dé, lors d'une réunion à Maurice en présence d'Andry Rajoelina, Hery Rajaonarimampianina, Camille Vital et Hajo Andrianainarivelo, de débloquer une somme de plus de 10 milliards Ar pour financer la campagne du candidat du pouvoir. A cette fin, les présidents de chacune des quatre communautés Karana auraient mis à contribution leurs compatriotes. L'association affirme que la présidente de la CENIT a été soudoyée, de même que les membres de la CES.

► **Diplomatie, coopération**

04/01 - Les Seychelles félicitent Hery Rajaonarimampianina pour son élection, sans attendre la proclamation des résultats définitifs par la CES. Le Président James Michel « *présente ses chaleureuses et sincères félicitations au président Hery pour sa brillante élection* ». « *Votre expérience à la suite d'un parcours exceptionnel vous confère déjà la dimension d'homme d'Etat et confirme le peuple malgache dans le choix qu'il a fait de votre personne* », écrit-il. « *Notre vision commune d'un océan Indien prospère, stable et démocratique, mais aussi l'implication active de nos deux îles dans la gestion des affaires de la COI, de la SADC, de l'Union Africaine et de la Francophonie, sont autant de sujets qui nous rapprochent* », rappelle le président seychellois.

07/01 - La Troïka de la SADC ne lèvera pas les sanctions dont fait l'objet la Grande Ile tant que le processus électoral ne sera pas parvenu à son terme : intronisation d'un nouveau président légalement élu, instauration d'un nouveau gouvernement et installation des nouveaux membres de l'assemblée nationale. Une réunion de la Troïka de la SADC qui s'est tenue à Windhoek fin décembre avait recommandé l'examen de la levée des sanctions et la convocation d'une conférence des donateurs après la réussite du processus électoral. Un émissaire de la SADC est arrivé à Madagascar pour suivre l'évolution de la situation. *Tananews* rappelle que « *les fameuses sanctions contre les 109 putschistes n'ont jamais été réellement appliquées* ». La suspension de Madagascar de la SADC devrait être levée à l'issue du prochain sommet de cette organisation. Cette levée de sanction constitue une opportunité économique non négligeable pour la Grande Ile. En effet, la SADC lancera officiellement sa zone de libre-échange économique vers le mois d'août. La mise en place de cette zone constitue selon la SADC, une opportunité pour 200 millions de personnes. Avant d'en bénéficier, Madagascar devra toutefois commencer par régler des détails, dont le paiement de ses arriérés de cotisations. L'entrée en vigueur des accords de partenariat économique intérimaire avec l'UE cette année peut constituer un choc économique pour le pays si le libre-échange avec la SADC devait s'y ajouter. Si Madagascar ne se sent pas encore prêt à accueillir cette zone économique de la SADC, un délai d'application pourra être demandé, comme l'ont fait l'Angola et la RDC.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► **Médias**

10/01 - Un candidat malheureux à la présidentielle va investir dans les médias. Le jeune homme d'affaires Marcel Fleury Rakotomalala, dont la candidature a été invalidée, va investir dans les médias. PDG de la société Investment Realisation Consulting (INRECO), il doit lancer un nouveau quotidien, *La République*, révèle la *LOI*. Ce journal devrait être imprimé sur les presses de *L'Express*, appartenant à l'ancien maire d'Antananarivo, Edgard Razafindravahy, et au groupe mauricien La Sentinelle. Marcel Fleury Rakotomalala a connu dans le passé une période faste grâce à des liens d'affaires avec une fille de Didier Ratsiraka. Ces dernières années, il a beaucoup plaidé, en vain, pour une réconciliation entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. Il ne s'est vraiment intéressé à la politique que début 2013. De retour d'un voyage en Europe, en septembre 2013, il a commencé à se préparer à investir dans les médias, un bon moyen pour lui d'accroître son influence.

► **Pauvreté, OMD, santé**

10/01 - L'Unicef, l'UE et la Banque mondiale prendront en charge le paiement des subventions de 45.585 maîtres Fram des écoles primaires publiques des 22 régions de septembre à décembre 2013. Dans ce cadre, le programme « *Pausens* » (Programme d'Appui d'Urgence aux Secteurs Education, Nutrition et Santé) mis en œuvre par le gouvernement sur financement de la Banque mondiale prendra en charge les salaires de 12.645 maîtres FRAM dans cinq régions. Pour rappel, l'UE finance le paiement de 32.940 maîtres Fram à travers deux programmes : « *Passoba - Education* » (Programme d'Appui aux Services Sociaux de Base) qui prend en charge le paiement des 11.287 maîtres de cinq régions et le Programme d'Appui d'Urgence au Secteur de l'Éducation, mis en œuvre par l'Unicef. Ce dernier paie les subventions des 21 653 maîtres Fram de douze régions. Les maîtres Fram ont récemment déclenché un mouvement de grève pour obtenir la régularisation des leurs salaires impayés.

10/01 - 10% des Malgaches sont sous-employés. 80% des personnes ayant du travail sont concernées et vivent avec moins de 100.000 Ar par mois (33 euros). Le taux officiel de chômage est faible du fait que la majorité des actifs exercent un travail précaire et sous-qualifié, le plus souvent dans l'informel. 30% des fonctionnaires sont également sous-employés, si l'on se réfère à la durée légale de travail.

11/01 - L'épidémie de peste qui sévit dans le pays a fait 75 morts sur 319 cas recensés depuis septembre. Le ministère de la Santé, peu disert sur la question, tente de calmer les esprits. L'Institut Pasteur de Madagascar a fait part de son inquiétude⁵. Le corps diplomatique est désormais mobilisé pour appuyer le ministère de la Santé.

► Gouvernance, justice, insécurité

10/01 - Bibliographie. « Opinion publique et bonne gouvernance à Madagascar » : deux spécialistes analysent dans un ouvrage les obstacles à l'accomplissement de la bonne gouvernance. Pour Emmanuel Jovelin, maître de conférences à l'université de Lille, et Lala Rarivomanantsoa, professeur à l'université d'Antananarivo, les difficultés sont de trois ordres : politique et institutionnel, financier et organisationnel, culturel et comportemental. Sur le plan politique et institutionnel, les obstacles sont nés de la lutte entre politiciens et partis politiques, de la politisation de l'administration, de la confusion des pouvoirs (exécutif, judiciaire et législatif), du népotisme, de l'autoritarisme politique, de la discrimination liée au tribalisme ou au régionalisme. A cela s'ajoute le laisser-aller, le manque de discipline et de rigueur, la faiblesse des moyens (technique, financier, salaire), le manque de suivi des travaux de développement ainsi que l'absentéisme, la paresse et l'incompétence, la lenteur en tout genre dans la vie publique et la bureaucratie excessive pour le domaine financier et organisationnel. Ce constat n'est pas vraiment nouveau. En revanche, les obstacles d'ordre culturel et comportemental sont moins souvent évoqués : non-respect de la parole donnée, faible maîtrise des langues de communication autres que la langue nationale, autoritarisme, individualisme, clanisme, confusions et contradictions entre la tradition, la religion, l'occidentalisation et le progrès.

10/01 - La société Courts (grande distribution) s'en remet à l'arbitrage international pour l'indemnisation des pillages du « lundi noir » de 2009, révèle la *LOI*. Voyant que le ministre sortant des Finances, Hery Rajaonarimampianina, était en tête du second tour de la présidentielle, les sociétés Courts (Indian Ocean) Ltd et Courts Madagascar Sarl, toutes deux filiales de la compagnie mauricienne BAI, ont porté leur différend avec le gouvernement malgache devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Ce litige porte sur le refus de la compagnie d'assurances ARO d'indemniser Courts des dégâts causés dans ses magasins lors des événements de 2009. Les pillages auraient causé 7 millions de dollars de pertes et devaient être indemnisés par ARO, auprès de laquelle Courts avait souscrit une assurance. Mais la compagnie, soutenue par Andry Rajoelina et le ministre des Finances de l'époque, probable futur président de la République, a toujours refusé de payer, arguant que ces événements revêtaient un caractère politique. En 2012, Courts a donc fait appel aux services du cabinet français JPK Conseil de pour débloquent le dossier. En vain. La BAI a ensuite demandé au Franco-Malgache, Patrick Leloup, conseiller spécial d'Andry Rajoelina, d'infléchir la position de ce dernier. En vain également. De guerre lasse, Courts a décidé de porter l'affaire en arbitrage international. Les plaignants ont pour cibles le département juridique de la primature, le ministère de la Justice ainsi que le ministère des Finances et du budget.

03/01 - Vindictes populaires. Tombé dans les griffes du fokonolona dans un village du district de Miandrivazo après avoir tiré sur deux personnes en utilisant une kalachnikov, un militaire à la gâchette facile a été passé à tabac par la foule jusqu'à ce que mort s'ensuive. Un dahalo de 18 ans a été exécuté par le fokonolona à Betainomby-Miarinarivo. Il a abattu un chef de famille à son domicile avant qu'il ne soit appréhendé. Son complice a réussi à s'enfuir fusil à la main. A Maevatanana le fokonolona a décapité un dahalo. Il venait de commettre des délits avec un acolyte. Pour *L'Express*, il ne s'agit pas de « faits divers ». La justice populaire, l'attaque de commissariats et de brigades de gendarmerie sont l'illustration de la défaillance et de la démission de l'État face aux problèmes de la population.

09/01 - Suite à « l'affaire Nosy Be » dans laquelle trois présumés innocents s'étaient fait lyncher par une foule en furie le 3 octobre, de nouvelles arrestations ont eu lieu. Après les 35 arrestations qui avaient suivi cette hystérie collective, de nombreux acteurs de ce jugement populaire avaient disparu dans la nature. Persuadés que l'affaire était close, ils sont revenus passer les fêtes en famille. 22 d'entre eux ont

⁵ Cf. l'interview du directeur de l'Institut Pasteur de Madagascar, Christophe Rogier, sur RFI le 12/01 (4'50)
http://telechargement.rfi.fr/edgesuite.net/rfi/francais/audio/modules/actu/201401/CAP_OCEAN_12_01_2014_MADAGASCAR_Peste.mp3

arrêtés et transféré à la prison de Hell Ville. La meneuse de ce pogrom, qui s'était improvisée juge populaire, bénéficie de soins à l'infirmerie dans un établissement pénitentiaire de la capitale.

10/01 - Rumeurs de trafic d'organes et de vol d'enfants : Antsiranana en ébullition. Des barrages ont été posés dans les rues. La population voulait lyncher deux individus originaires d'Antalaha, accusés de vol d'enfants et de trafic d'organes. L'Emmo-Reg locale est intervenue pour reprendre en main la situation. Une affaire qui n'est pas sans rappeler les risques de dérapage, comme en octobre à Nosy-Be.

08/01 - L'insécurité dans le Sud ne connaît pas de répit, les dahalo armés jusqu'aux dents continuent de ravager des villages, constate *La Nation*. Les bandes armées attaquent en plein jour, comme l'illustre un cas récent, à Amboasary Atsimo. Une situation qui amène une nouvelle fois à se poser la question de la provenance des armes de guerre dont ils disposent.

11/01 - Emeutes à l'université de Mahajanga sur fond de tension post-électorale. Après jugement du tribunal administratif, 12 étudiants ont été définitivement exclus, 2 autres suspendus. Suite à cette décision, la grève qui perturbait déjà le fonctionnement de l'université s'est intensifiée. Des affrontements entre quelques 500 grévistes et l'Emmo-Reg ont fait 12 blessés parmi les policiers dont un gravement, suite à des jets de pierres. Certaines sources avancent que des étudiants avaient en leur possession des cocktails Molotov. 11 étudiants ont été blessés par balle, le décès de l'un d'entre eux est confirmé. Les témoins parlent de plusieurs morts parmi les étudiants. Selon un témoin, les rafales de kalachnikov ont été tirées à hauteur d'homme et non dans les jambes. Il semble que les forces de l'ordre, inférieures en nombre, aient été surprises par la détermination des étudiants. Les dégâts matériels sont importants. D'après le commandant de la gendarmerie nationale, l'affaire relève de manœuvres politiques. Des étudiants venus d'Antananarivo et d'Antsiranana étaient arrivés la veille pour distribuer de l'argent à leurs collègues de Mahajanga, affirme-t-il. Depuis octobre 2013, ces étudiants revendiquent des améliorations sur le plan social, pédagogique et le partage des logements. Puis au fil du temps, ils ont aussi réclamé le départ du président de l'université. Jean-Louis Robinson a condamné « avec la plus grande véhémence la répression violente des manifestations ». Il qualifie l'acte des forces de l'ordre de « crime de sang » passible de lourdes peines d'emprisonnement. Selon le candidat, la paix civile en cette période post-électorale est fragilisée et le mouvement de contestation risque de s'étendre à d'autres universités. Le parti Avana, qui soutient le candidat, dit avoir alerté la communauté internationale. Le président de l'université, candidat aux législatives, a été destitué par le ministre de l'Enseignement supérieur. Une forte délégation gouvernementale a été dépêchée sur place. Les autorités ont répondu favorablement aux principales revendications des étudiants grévistes. Les étudiants arrêtés ont été remis en liberté et les étudiants exclus ont été réintégrés. Les cours sont suspendus pour un mois. Les forces de l'ordre restent sur le qui-vive, le limogeage du président de l'université ayant provoqué des incidents. Des associations de natifs du Boeny s'opposent à cette mesure.

Pour *Tribune*, la méthode utilisée pour maintenir l'ordre n'a pas été proportionnelle aux faits incriminés et s'apparentait davantage à de la répression. « L'événement relance le débat sur les véritables rôles des militaires en matière de maintien de l'ordre dans la Grande Ile », écrit *Madonline*

Pour *L'Express*⁶, « depuis les événements tragiques de 1972 ou de 1991, la question d'un équipement plus adéquat des forces de l'ordre pour faire face à des manifestations pacifiques revient régulièrement. Équipement adéquat, formation adéquate. La mixité police-gendarmerie-armée dans l'EMMO est une aberration technique, les éléments de l'armée n'ayant pas vocation, et n'ayant pas reçu de formation, au maintien de l'ordre. Cette cascade d'incongruités (présence de kalachnikov, absence de professionnalisme, mixité hasardeuse) multiplie d'autant les risques de bavures et transforme trop souvent une protestation pacifique en drame politique ».

Des troubles consécutifs à cette manifestation réprimée se sont produits les jours suivants. La tension s'est propagée jusqu'en ville, où des affrontements ont eu lieu avec des groupes opposés au limogeage du président de l'université. La tension est également alimentée par la rumeur de la disparition de deux manifestants. Le club CDE condamne la répression qui s'est abattue sur les étudiants. Les forces de l'ordre ont selon lui, violé les principes régissant le maintien de l'ordre en ayant utilisé des moyens létaux. Il réclame l'ouverture d'une enquête indépendante. Une nouvelle fois, la franchise universitaire a été violée par les forces de l'ordre. Le syndicat des enseignants chercheurs (Seces) demande lui aussi une enquête approfondie sur ces événements et revendique la liberté d'expression dans les universités. Pour *La Gazette*, « les étudiants contestataires sont devenus les maîtres à l'université de Mahajanga ». Le quotidien prend la défense du président de l'université qui a été démis de ses fonctions pour donner globalement raison aux étudiants grévistes. Il est convaincu que ces troubles sont exploités politiquement par les tenants de Jean-Louis Robinson qui cherchent à créer un climat de tension à la veille de la publication des résultats définitifs de la présidentielle.

⁶ Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/11/86/448497/93022790.pdf>

Un nouveau foyer de tension s'est créé à l'université de Toamasina, où des étudiants sont détenus par la gendarmerie pour une affaire de vol d'électricité.

13/01 - La mission des Forces d'Intervention Spéciales (FIS), conduites par le colonel René Lylison, prendra fin au terme du processus électoral et de la transition. Adulée par les uns, redoutée par les autres et haïe par certains, le corps disparaîtra donc avec le régime, note *Ma-TV*. Ce commandement est né avec le régime transitoire, le 26 juin 2009, fête nationale et fête militaire. Le colonel a rappelé que les éléments des FIS, avec l'appui de l'Emmo/Reg, sont parvenus à maîtriser certaines situations délicates, telles les mutineries survenues au camp de la gendarmerie de Fort Duchesne, qui ont coûté la vie à quelques-uns de leurs éléments, ainsi que celle de la BANI d'Ivato. Les FIS ont également participé aux opérations de lutte contre les dahalo et de démantèlement de gangs. Amnesty International avait dénoncé en son temps les dérapages commis par ce corps.

Le général Ranto Rabarisoa, président du Conseil militaire pour la défense nationale : « A chaque fois que les politiciens échouent dans leur tentative, ils sollicitent toujours les forces armées ». Pour *Le Courrier*, il s'agit d'un aveu qui confirme que jusqu'ici l'armée a été au service du pouvoir et non de dernier rempart de la population. Mais pour le général, il est temps de changer de pratique. Il annonce que par rapport aux agissements de certains politiciens, « l'armée ne se laissera plus avoir ».

► Droits des femmes, esclavage moderne

06/01 - Ecart hommes/femmes : Madagascar au 56ème rang sur 136 pays. La Grande Ile a gagné 2 places depuis 2012, selon le rapport mondial sur l'écart entre les genres du World Economic Forum.

09/01 - Koweït : une Malgache agressée et emprisonnée avec son bébé. L'envoi de travailleurs Malgaches à l'étranger n'a pas cessé, malgré les interdictions. La formation d'un vaste réseau est à craindre, selon le SPDTS. Nombre de ces envois aboutit à des maltraitements, des violences et des agressions. Les agences de placements portent une lourde responsabilité dans ces situations. Encore tout récemment, une jeune fille de 22 ans, agressée et torturée durant presque un an au Koweït, a mis au monde des jumeaux, dont l'un a succombé faute de soins. Deux semaines après son accouchement, elle a été incarcérée avec son bébé survivant durant 8 mois, sans pouvoir en connaître les motifs. L'employeur avait confisqué ses papiers et ses vêtements. En raison de son état, elle n'était pas en mesure d'allaiter son bébé. Il y avait une quarantaine de femmes malgaches incarcérées dans cette prison. Le CICR a pu rendre visite aux prisonnières et a engagé des démarches pour les rapatrier à Madagascar. 14 ont ainsi pu rentrer au pays. Des mineures de 14 ans seraient impliquées dans ces réseaux. Leur âge est falsifié par les agences de placement, dénonce le syndicat.

11/01 - Le SPDTS dénonce un trafic de jeunes filles malgaches à destination de la Chine. Elles sont vendues à des paysans et des hommes âgés. Le motif du voyage est d'ordre touristique avec promesse d'un travail. Dès leur arrivée les passeports leur sont confisqués et elles ne peuvent plus entrer en contact avec leur famille. Les jeunes filles au teint clair se vendent aux alentours de 24 millions Ar, contre 20 millions pour celles au teint plus sombre. Avant de trouver le mari qui va les épouser, les jeunes filles subissent des viols et des mauvais traitements. Elles sont contraintes à des travaux pénibles. Certaines d'entre elles sont encore mineures. Celles qui tentent de se révolter sont placées dans des cachots. Une agence de la capitale malgache est spécialisée dans ce type d'opération, affirme *Le Courrier*. Des employés du ministère des Affaires étrangères seraient parties prenantes dans ce trafic humain, en liaison avec deux femmes d'origine malgache. Les victimes arrivent de Madagascar par vagues d'une vingtaine de personnes, précise *Midi*. Le trafic existerait depuis 3 ans mais il aurait été jusqu'ici dissimulé. «*Même la plupart des parents des victimes ne savent pas que leurs enfants sont livrés à de tels trafics*», raconte Jeannoda Norotiana, présidente du syndicat. Avant de quitter Madagascar, ces jeunes filles auraient travaillé dans des centres commerciaux chinois. La version des représentants des autorités chinoises à Madagascar n'a pas encore pu être obtenue.

ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT

► Ressources minières

01/01 - Terres rares : Madagascar intéresse le Français Rhodia. Comment échapper à la mainmise de la Chine sur les terres rares ? Pékin souhaiterait que toute la filière s'implante sur son sol. Mais les spécialistes de ces métaux stratégiques ont déjà commencé à investir dans des projets d'extraction et de transformation sous d'autres cieux. L'essentiel de la production des terres rares (97%) se fait aujourd'hui en Chine. Ce terme de « terres rares » désigne des métaux stratégiques (17 métaux dont la série des lanthanides, plus le scandium et l'yttrium). Jusqu'à présent, aucun gisement hors de Chine ne fournissait de terres rares lourdes

(europium, dysprosium, terbium), les plus chères. Et la plupart des nouveaux gisements fournissent des terres rares légères, les plus répandues à la surface du globe. D'où l'intérêt porté à la péninsule d'Ampasin-dava, au nord-ouest de Madagascar, qui possède des sols comparables aux terres argileuses du sud de la Chine. La petite compagnie minière allemande Tantalus a prouvé en 2012 la présence d'oxydes de terres rares lourdes dans cette région. La Chine s'y est intéressée la première, pour asseoir encore davantage son monopole. Mais le protocole d'accord chinois avec Tantalus est resté lettre morte. C'est donc au tour du Français Rhodia de signer une lettre d'intention avec cette compagnie. Le groupe apporte son financement mais devra aussi mettre au point le procédé d'extraction, à base d'acide sulfurique, pour transformer le minerai en concentré, qui lui-même sera envoyé dans les usines de séparation et de purification de Rhodia en France, aux Etats-Unis ou au Japon. Le groupe français produit en particulier les poudres qui recouvrent les verres des ampoules à basses consommations. La demande, déjà importante dans les lampes fluo-compactes, va exploser lorsque les lampes à diode électroluminescente (LED) vont s'imposer, des automobiles à l'éclairage public. Rhodia, qui prévoit une mise en route en 2014, diversifie ainsi son approvisionnement en terres rares lourdes. Elle rapportera, avec une production estimée à 15 000 T/an, jusqu'à 500 millions de dollars/an à Madagascar. Un revenu toutefois bien modeste comparé à ce que la Grande Ile compte tirer du nickel d'Ambatovy.

► Filière bois de rose

07/01 - Le ministère de l'Environnement et des Forêts va employer un navire dénommé « Tendiraso » pour lutter contre le trafic de bois de rose. L'acquisition de ce bâtiment a été rendue possible grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers. L'équipage sera constitué d'agents forestiers et d'éléments de la gendarmerie nationale. Il tentera de se mesurer à de puissants navires et caboteurs et aura également un rôle dissuasif vis-à-vis des bâtiments suspects qui rodent à proximité des côtes malgaches. Il pourra exploiter des images satellitaires pour procéder à leur identification.

13/01 - Des opérateurs privés possèdent des quantités impressionnantes de rondins de bois de rose coupés illégalement ces dernières années. Les organismes internationaux qui se sont livrés à cette étude font état de 200.000 rondins, qui s'ajoutent à ceux qui ont été saisis et confisqués, stockés sur des sites sécurisés.

► Environnement

02/01 - L'utilisation de certains pesticides pour la lutte contre l'invasion acridienne aurait des effets néfastes sur la sériciculture. Un important taux de mortalité des larves de vers à soie est observé dans les zones traitées avec ces insecticides. Les experts de la FAO, affirment qu'aucun pesticide utilisé à Madagascar n'est nocif aux vers à soie et que ces produits homologués respectent l'environnement.

► Divers

02/01 - Les Accords de partenariat intérimaire (APEi) entre l'UE et les pays ACP entrent en vigueur. Une aide financière est prévue à partir de cette année pour cinq projets prioritaires qui seront sélectionnés dans le cadre d'un atelier qui se tiendra au plus tard début février. Cette compensation financière de l'Union européenne est prévue afin de soutenir le secteur privé en vue d'une amélioration de sa compétitivité et pour combler le gap généré dans les recettes douanières par l'application des abaissements et des exonérations de taxes sur certains produits. Les APE présentent un certain risque pour l'économie du pays, estiment les économistes, le marché intérieur devant s'ouvrir progressivement aux produits provenant de l'UE. « *Le marché intérieur existe mais nous devons diversifier les débouchés. Maintenant, les opérateurs sont obligés d'exporter, il faut aller vers l'extérieur car avec les concurrences déloyales et à cause de différents paramètres, le marché intérieur ne nourrit plus son homme* », avance le président du Syndicat des industries de Madagascar (SIM). L'entrée en vigueur des APEi devrait entraîner un manque à gagner de 50,7 milliards Ar dans les recettes de l'Etat en 2014. Aucun détail concernant le montant de l'enveloppe qui sera octroyée n'a encore été divulgué.

11/01 - Le groupe textile Socota/Cotona, implanté à Antsirabe, créera 2.000 emplois grâce à la vente de ses vieilles machines. « *Les vieilles machines remplacées seront mises en vente à l'exportation en l'état ou démantelées* » indique le conseil du gouvernement qui a donné son accord pour la réalisation de l'opération. La vente de ces machines, dont le poids est estimé à 500 tonnes, devrait générer les 10 millions d'euros nécessaires à la mise en place du projet. Elles seront remplacées par des machines plus modernes s'inscrivant dans la vision de développement du groupe. Ce projet intervient dans un contexte où le groupe jouit d'une excellente santé financière puisque la société Cotona produit 21 millions de m² de tissus par an,

tandis que 4 millions de pièces sortent chaque année des fabriques de la société Cottonline, l'autre fleuron du groupe.

15/01 - Selon le dernier bulletin humanitaire du système des Nations Unies, le BIT a évalué que « 336.000 à 1.250.000 emplois formels ont été perdus à Madagascar depuis 2009 ». Une situation qui a boosté le taux de chômage et le développement du secteur informel. Les plus touchés sont les jeunes, notamment ceux qui ont poursuivi un cursus universitaire. Beaucoup se sont reconvertis en chauffeurs de taxi ou télé-opérateurs. *« Les indicateurs socio-économiques se sont significativement dégradés et ont mené les communautés à la base à une situation de vulnérabilité chronique généralisée, tant en milieu rural qu'en milieu urbain »*, souligne le bulletin.

D'après l'enquête CFSAM (Crop and Food Security Assessment Mission) 2013, 27,5% des ménages ruraux, soit quatre millions de personnes, se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire, dont 2,7% en situation d'insécurité alimentaire sévère (388.000 personnes). Une situation qui pourrait empirer subitement en cas de cyclone, de nouvelle invasion acridienne ou de hausse des prix des PPN. La baisse du niveau de production agricole est estimée à 21% par rapport à 2012 et à 18% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, La Vérité, Madagascar Matin, Matv, Mtera (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Slate Afrique, Afriqueinfos, Indian-ocean-times.

Taux de change au 15/01/14, 1 euro = 3083 Ariary (cours pondéré)